

3.1 Q1 R. Les éléments en faveur compte pour l'amélioration en énergie et en CO_2 sont:

- L'évolution du type de produit;
- L'évolution du type de combustible;
- L'évolution des contraintes environnementales, de qualité et de sécurité;
- L'évolution de la conjonction sur les barrières de production;
- L'usage des bâtiments;
- La production d'énergie alternative et/ou renouvelable;
- de tout autre impact pouvant influencer les performances énergétiques ou en CO_2 de l'établissement.

3.2 Q2 R. La méthodologie mixte: la méthodologie mixte s'applique particulièrement bien à toute entreprise présentant une part non-négligeable d'activité tertiaire et d'activité opérationnelle

3.3 Q3 R. Les valeurs énergétiques du périmètre énergétique sont:

- l'électricité qu'elle soit achetée ou autoproduite;
- les combustibles, qu'ils soient achetés ou qu'ils résultent de sous-produits de fabrication, qu'il soient d'origine fossile ou renouvelable;
- toute énergie achetée, transformée ou récupérée (vapeur, air comprimé, froid, vide, chaleur, eau chaude, réaction exothermique, ...).

N. HERNANDEZ

4.5 Q4 R : Disposition commune des méthodes de processus et mixte.

L'audit énergétique est valable 4 ans à dater de sa validité par l'institut.

Selon la méthodologie choisie, l'audit comportera les éléments suivants :

- l'identification de l'auditeur;
- la description de l'UTE;
- l'historique des consommations et émissions de CO₂;
- l'analyse de la consommation énergétique des différents usages de l'UTE;
- l'identification des mesures d'amélioration;
- l'évaluation de mesure d'amélioration;
- le plan d'action;
- l'objectif d'amélioration ou d'efficacité énergétique.

6.1.5 Q5 Repose . les éléments qui il faut tenir compte pour l'analyse des consommations énergétiques sont :

- l'évolution du type de produit;
- l'évolution du type de combustible;
- l'évolution des contraintes environnementales, de la qualité et de la sécurité;
- l'évolution de la conjoncture sur les horaires de production;
- l'usage des bâtiments;
- la production d'énergie alternative ou renouvelable;
- toute autre impact pouvant influencer les performances énergétiques ou en CO₂ de l'UTE,

Fin

2/

N. Hébert